



Commission des Compétitions Jeunes et Seniors SAISON 2025/2026

PROCÈS-VERBAL N°56

Réunion du mardi 28 avril 2026

Toutes les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes de la L.P.I.F.F., dans un délai de **7 jours** à compter du lendemain du jour de leur notification (ce délai étant de **2 jours** pour les Coupes Nationales et de **3 jours** pour les Coupes Régionales), dans les conditions de forme prévues à l'article 31 du Règlement Sportif Général de la L.P.I.F.F.

Obligations d'encadrement technique des équipes – art. 11.3 du RSG de la LPIFF

Situation de VILLETANEUSE CS – 531349

La Commission prend connaissance de la décision de la Commission Régionale du Statut des Educateurs et Entraîneurs de Football en date du 02 avril 2026 ayant prononcé l'annulation des sanctions sportives prononcées à l'encontre des équipes U18 R3, U17 R3 et U16 R3 du club.

COUPE DE FRANCE 2026 / 2027

Rappel.

En cas d'indisponibilité de terrain, la rencontre sera inversée.

552500 – FC 91 ARPAJON EGLY LA NORVILLE.

Courriel du club demandant la participation de son équipe à la compétition.

Accord de la Commission.

Ce club est exempt du 1^{er} tour.

55611133 THORIGNY FC / SFC MOLDAVIE du 03/05/2026

L'équipe 1^{ère} de SFC CANAVEROIS étant en entente avec le FC MOLDAVIE ne peut en conséquence participer à la Coupe de France.

La Commission indique que le club de THORIGNY FC est qualifié pour le prochain tour.

55611119 – BONDY AS 1 / PLAINE FRANCE FC 1 du 03/05/2026

Demande de PLAINE France FC pour décaler le match au 31/05/2026, au motif de l'absence de l'entraîneur pour raisons professionnelles.

La Commission émet un avis défavorable à cette demande et maintient la rencontre le 03 mai 2026.

Elle rappelle également que la date 2^{ème} tour de la Coupe de France est le 24 mai 2026.

55611203 – CLAYES SS/BOIS USM 1 / CSM CLAMART FOOT 1 du 03/05/2026

Demande de CLAYES SS/BOIS USM pour décaler le match au 24/05/2026, au motif de la fermeture de ses installations le 03 mai 2026.

La Commission émet un avis défavorable à cette demande et inverse le match le 03 mai 2026, sur les installations du CSM CLAMART.

Elle rappelle que la date du 24 mai 2026 correspond au 2^{ème} tour de la Coupe de France.

55611174 VOLTAIRE CHATENAY MALABRY 1 / AUBERGENVILLE FC 1 du 03/05/2026

Demande de VOLTAIRE CHATENAY MALABRY pour avancer le match au samedi 02/05/2026 à 19h30.

Accord de la Commission, sous réserve de l'accord d'AUBERGENVILLE FC à transmettre au plus tard le jeudi 30/04/2026 – 12h00.

55611057 ROSNY SOUS BOIS SO 1 / GONESSE RC 1 du 03/05/2026.

Demande de ROSNY SOUS BOIS SO pour décaler le coup d'envoi à 17h00.

Accord de la Commission, sous réserve de l'accord de GONESSE RC à transmettre au plus tard le jeudi 30/04/2026 – 12h00.

55611072 VITRY ES 1 / JS PARIS 10 1 du 03/05/2026

Demande de VITRY ES pour décaler le coup d'envoi à 15h30.

Accord de la Commission, sous réserve de l'accord de JS PARIS 10 à transmettre au plus tard le jeudi 30/04/2026 – 12h00.

55611079 VILLENEUVE LA GARENNE FOOT 92 1 / ANDRESY FC 1 du 03/05/2026

Demande de VILLENEUVE LA GARENNE FOOT 92 pour décaler le coup d'envoi à 15h00.

Accord de la Commission, sous réserve de l'accord de ANDRESY FC à transmettre au plus tard le jeudi 30/04/2026 – 12h00.

55611186 LIVRY GARGAN FC 1 / CRECY FC 1 du 03/05/2026

Demande de LIVRY GARGAN FC pour décaler le coup d'envoi à 17h30, au motif de la programmation d'un évènement PANAME Cup U11 à cette date.

Accord de la Commission, sous réserve de l'accord de CRECY FC à transmettre au plus tard le jeudi 30/04/2026 – 12h00.

A défaut, cette rencontre sera inversée sur les installations du FC CRECY.

55611059 - SOISY ANDILLY MARGENCY 1 / COLOMBES LSO du 03/05/2026

Demande de SOISY ANDILLY MARGENCY pour décaler le coup d'envoi à 16h00.

La Commission prend note du courriel de la Mairie indiquant que les installations sont fermées de 8h00 à 14h00, en raison d'une rencontre à huis clos et fixe le coup d'envoi du match à 16h00.

55611168 – USM MAROLLES EN HUREPOIX FC 1 / NANDY FC 1 du 03/05/2026

Réception d'un arrêté de fermeture du Stade Norbert Batigne à Marolles en Hurepoix du 02 au 04 mai 2026, en raison d'un évènement municipal.

Courriel du club demandant le report le samedi 14 mai 2026.

La Commission émet un avis défavorable à cette demande et inverse le match le 03 mai 2026, sur les installations du FC NANDY.

55611053 – FCCM 1 / EPINAY ATHLETICO FC 1 du 03/05/2026

Demande de FCCM pour décaler le coup d'envoi à 16h00.

Accord de la Commission, sous réserve de l'accord d'EPINAY ATHLETICO FC à transmettre au plus tard le jeudi 30/04/2026 – 12h00.

55611099 LESIGNY USC 1 / TROPS FC 1 du 03/05/2026.

Reprise de dossier,

Nouveau courriel de LESIGNY USC proposant de jouer cette rencontre :

- Soit le vendredi 1^{er} mai 2026 à 15h00.
- Soit le dimanche 03 mai 2026 à 16h30.

La Commission fixe cette rencontre au dimanche 03/05/2026 à 16h30.

Possibilité de jouer le vendredi 01/05/2026 à 15h00 sous réserve de l'accord de TROPS FC à transmettre au plus tard le jeudi 30/04/2026- 12h00.

SENIORS – CHAMPIONNAT

53394310 GARGES FCM 1 / COLOMBIENNE FOOT ES 2 du 17/05/2026 (R3/D).

La Commission prend note du courriel de GARGES FCM et de la Mairie de GONESSE.

Ce match se déroulera au stade Eugène Cognevaut – terrain Jean-Pierre Papin de GONESSE (coup d'envoi 15h00).

53394088 STADE EST PAVILLONNAIS 1 / LA COURNEUVE AS 1 du 17/05/2026 (R3/C)

Demande du STADE EST PAVILLONNAIS pour décaler l'horaire du coup d'envoi à 15h30.

La Commission rappelle les dispositions de l'article 10.3 du RSG de la LPIFF ;

« Pour préserver la régularité et l'équité sportive de la compétition, les rencontres d'équipes d'un même groupe, doivent impérativement se dérouler, pour la dernière journée de Championnat (les deux dernières journées pour le Championnat Régional Seniors et la D1 du Championnat Départemental Seniors), le même jour (dans la même semaine pour le Championnat Futsal Masculin de R2 et R3 et pour le Championnat Futsal Féminin), à l'heure officielle. La Commission d'Organisation compétente peut exceptionnellement déroger à cette disposition pour les matches ne présentant aucun enjeu pour les accessions et relégations, pour les matches opposant uniquement les clubs concernés soit par les accessions, soit par les relégations. Pour des enjeux sécuritaires, la Commission d'Organisation compétente pourra également, après avis de la Commission Régionale de Prévention Médiation Education, déroger à cette disposition. »

Cette rencontre ayant un enjeu sportif, la Commission ne peut pas répondre favorablement à cette demande et maintient la date du match.

53392651 BLANC MESNIL SF 1 / CRETEIL LUSITANOS US 2 du 10/05/2026 (R2/B)

Rappel.

Suite de la décision de la Commission Régionale de Discipline du 01/04/2026 ayant infligé une suspension de terrain d'un match ferme à l'équipe Seniors 1 de BLANC MESNIL SF, à compter du 20 avril 2026, la Commission demande au club du BLANC MESNIL SF de fournir un terrain de repli neutre situé en dehors de la ville de BLANC MESNIL, accompagné de l'attestation du propriétaire des installations, pour le jeudi 07 mai 2026 à 12h00, au plus tard.

U18 – CHAMPIONNAT

53399546 ANTONY FOOT EVOLUTION 1 / PALAISEAU US 2 du 10/05/2026 (R3/A)

Demande d'ANTONY FOOT EVOLUTION pour décaler le coup d'envoi à 12h00, sur le stade de la Croix de Berny à ANTONY, au motif d'un évènement municipal sur le stade Georges Suant à ANTONY.

Accord de la Commission, vu le délai de prévenance.

U17 – FEUILLE DE MATCH MANQUANTE

La Commission demande au club recevant de transmettre la feuille de match sous peine de match perdu par pénalité après 2 rappels (art. 44 du RSG de la LPIFF) :

1er rappel :

53395624 PARIS INTERNATIONAL 1 / ST OUEN L'AUMONE AS 1 du 26/04/2026 (R2/B).

U17 – CHAMPIONNAT

5396492 SCEAUX FC 1 / ECOLE PLESSEENNE 1 du 17/05/2026 (R3/E)

Demande de report au 25 mai 2026 du FC SCEAUX, au motif d'une meilleure organisation.

La Commission émet un avis défavorable à cette demande et rappelle que le 17/05/2026 est la dernière journée du championnat.

53396487 ANTONY FOOT EVOLUTION 1 / RUNGIS US 1 du 10/05/2026 (R3/E)

Demande d'ANTONY FOOT EVOLUTION pour avancer le match le samedi 09 mai 2026 à 16h00, sur le stade de la Croix de Berny à ANTONY, au motif d'un évènement municipal sur le stade Georges Suant à ANTONY.

Accord de la Commission sous réserve de l'accord de RUNGIS US à transmettre au plus tard le jeudi 07 mai 2026 – 12h00.

A défaut d'accord de RUNGIS US pour avancer le match le samedi 09 mai 2026, la Commission demande au club d'ANTONY de fournir un terrain de repli pour jouer cette rencontre le dimanche.

53395943 VILLETANEUSE CS 1/ ST DENIS US 1 du 03/05/2026 (R3/B)

Demande de CS VILLETANEUSE pour jouer le match à 12h00, en lever de rideau du match de Coupe de France.

Accord de la Commission.

53395512 SENART MOISSY 1 / JEUNES AUBERVILLIERS du 17/05/2026 (R2/A).

Rappel.

Suite de la décision de la Commission Régionale de Discipline du 18/03/2026 ayant infligé une suspension de terrain de deux matchs fermes à l'équipe 1 U17 de SENART MOISSY, à compter du 06 avril 2026, la Commission demande au club du SENART MOISSY de fournir un terrain de repli neutre situé en dehors de la ville de MOISSY CRAMAYEL, accompagné de l'attestation du propriétaire des installations, pour le vendredi 15 mai 2026 à 12h00.

Le 2^{ème} match de suspension de terrain sera à purger sur la saison 2026/2027.

53395893 ORVILLOISE AS 1 / CO VINCENNES 1 du 26/04/2026 (R3/B)

La Commission,

Considérant que la Commission Régionale de Discipline du 01/04/2026 a infligé une suspension de terrain de 2 MATCHS FERMES à l'équipe 1 U17 de ORVILLOISE AS, à compter du 20 AVRIL 2026,

Pris connaissance du courriel de l'AS ORVILLOISE du 24/04/2026 indiquant ne pas pouvoir proposer de terrain de repli pour ce match,

Par ces motifs,

Donne match perdu par pénalité à l'AS ORVILLOISE (non-déroulement de la rencontre suite à l'absence de proposition d'un terrain de repli).

AS ORVILLOISE (-1 pt ; 0 but).

CO VINCENNES (3 pts ; 0 but).

De plus,

Considérant que cette équipe n'a purgé aucun match de suspension de terrain pour le moment,

Informe le club que les 2 matchs de suspension de terrain seront à purger comme suit :

1^{er} match

53395959 ORVILLOISE AS 1 / VILLETANEUSE CS 1 du 17/05/2026.

la Commission demande au club de l'AS ORVILLOISE de fournir un terrain de repli neutre situé en dehors des villes de LOUVRES et PUISEUX EN FRANCE, accompagné de l'attestation du propriétaire des installations, pour le vendredi 15 mai 2026 à 12h00, au plus tard.

2^{ème} match sera à purger sur la saison 2026-2027.

Etant rappelé qu'à compter de la saison 2026-2027, la division Régionale 3 de ce championnat est « basculée » au niveau départemental avec la création d'une division départemental 1.

Transmis au District du VAL D'OISE DE FOOTBALL pour information.

U16 – CHAMPIONNAT**53397274 FC 93 BOBIGNY 1 / JEUNESSE AUBERVILLIERS 2 du 10/05/2026 (R2/A)**

Rappel.

Suite à la décision de la Commission Régionale de Discipline du 15/04/2026 ayant infligé une suspension de terrain de 2 MATCHS fermes à l'équipe 1 U16 du F.C. 93 BOBIGNY, à compter du 04 MAI 2026 ; la Commission demande au club de FC 93 BOBIGNY de fournir un terrain de repli neutre situé en dehors de la ville de BOBIGNY, accompagné du justificatif municipal de mise à disposition du terrain, pour le jeudi 07 mai 2026 à 12h.

La Commission invite le club du FC 93 BOBIGNY a proposé le nom du terrain de repli

Le 2^{ème} match de suspension de terrain sera à purger sur la saison 2026/2027.

U14 – CHAMPIONNAT**Régional 1****Poule A****53401412 PARIS 13 ATLETICO 1 / JEUNESSE AUBERVILLIERS 1 du 09/05/2026.**

Demande de PARIS 13 ATLETICO pour avancer le coup d'envoi à 12h45 en raison d'un match de l'équipe 1 Seniors de leur club en Championnat National 1 à 19h30.

Accord de la Commission.

Régional 2**Poule B****EVRY FC – 563603**

La Commission prend note de la décision de la Commission Régionale de Discipline du 22/04/2026 ayant décidé d'infliger :

- un retrait de 4 POINTS fermes au classement 2025/2026 du championnat R2 de l'équipe 1 U14 d'EVRY F.C. ;
- une suspension de terrain de 3 MATCHS fermes à l'équipe 1 U14 d'EVRY F.C., à compter du 18 MAI 2026 ; le terrain de repli devra être un terrain neutre situé en dehors de la ville d'EVRY-COURCOURONNES ;

Ces 3 matchs seront à purger sur la saison 2026-2027.

Régional 3**Poule B****53401865 PARIS UNIVERS. CLUB 1 / MEAUX ACADEMY CS 1 du 16/05/2026**

Demande de PARIS UNIVERS.CLUB pour avancer le coup d'envoi à 15h15.

Cette rencontre n'ayant pas d'incidence sur les montées/descentes et le délai de prévenance étant suffisant,

- Accord de la Commission.

Poule D**53402038 BOUAFLE /FLINS ENT. 1 / ERMONT A.S. 1 du 11/04/2026**

La Commission prend connaissance du rapport de l'arbitre officiel confirmant le résultat du match 4-5 en faveur d'ERMONT AS mais reste toujours en attente de la feuille de match ; elle invite le club de BOUAFLE/FLINS ENT. A la transmettre.

Sans retour pour sa réunion du mardi 05/05/2026, il sera fait application de l'article 44 du RSG de la LPIFF.

CDM – CHAMPIONNAT**Courriel des PORTUGAIS D'ANTONY - 532444**

La Commission prend connaissance de la demande de précisions du club sur la réglementation appliquée en cas de vacances d'équipes en R2.

La Commission précise qu'il sera procédé à des montées supplémentaires de D1, conformément à l'article 14 du R.S.G. de la LPIFF.

Dans le règlement 2025/2026, il n'existe pas de dispositions prévoyant le repêchage des 9èmes ou 10èmes de R2.

ANCIENS – FEUILLE DE MATCH MANQUANTE

La Commission demande au club recevant de transmettre la feuille de match sous peine de match perdu par pénalité après 2 rappels (art. 44 du RSG de la LPIFF) et demande à l'arbitre officiel de lui indiquer le score final, pour sa réunion du mardi 05 mai 2026 :

2ème rappel et dernier rappel :

53399267 MONTFERMEIL FC 1 / NEUILLY MARNE S.F.C. 1 du 19/04/2026 (R3/D).